Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

30 avril 2007
Français
Original : espagnol

Première session
Vienne, 30 avril-11 mai 2007

Mesures prises pour appliquer les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Rapport du Mexique

Introduction

Le Mexique, convaincu que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération apporte une précieuse contribution à la paix mondiale, a eu à cœur de promouvoir ce thème dans différentes instances s'occupant du désarmement et de la non-prolifération.

À cet égard et rappelant les dispositions de la résolution 61/73 de l'Assemblée générale intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération »[1], adoptée sans vote le 6 décembre 2006, et plus particulièrement celles du premier paragraphe du dispositif, où l'Assemblée encourage les États Membres et d'autres entités à continuer d'appliquer les recommandations figurant dans l'Étude de l'Organisation des Nations Unies et à rendre compte des mesures qu'ils prennent à cette fin. Soulignant en outre l'intérêt profond qu'il porte à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence et s'appuyant sur l'outil efficace qu'est l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération afin d'y parvenir, le Mexique encourage les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à présenter des informations sur les mesures prises et les activités menées à cette fin.

[1] Également en application de la recommandation n° 31 de l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Les mesures prises par le Mexique dans ce domaine sont présentées ci-après.

Recommandation n° 1 de l'Étude

Les États Membres sont encouragés à mettre en valeur l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre de leurs programmes et de leurs politiques, conformément à leur législation et à leurs pratiques nationales, en tenant compte des tendances actuelles et futures.

Promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération dans les instances et les organismes internationaux et régionaux

Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2005 (New York, 2-27 mai 2005), le Mexique, l'Égypte, la Hongrie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la Pologne et la Suède ont présenté un document de travail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (NPT/CONF.2005/WP.30) daté du 11 mai 2005. Il est souligné dans ce document que « L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est de nature à assurer la perpétuation de connaissances institutionnelles et à aider ceux qui se penchent sur les questions de non-prolifération à comprendre globalement le Traité et son régime. En outre, elle aidera les États parties au Traité sur la non-prolifération à faire mieux connaître l'ensemble des dangers, nouveaux et autres, que posent les armes nucléaires et à informer le public des mesures prises par les gouvernements, les diplomates et les institutions internationales à cette fin ».

Le Mexique partage la conviction exprimée au paragraphe 30 de la Déclaration de Tlatelolco, adoptée par la Conférence des États parties et signataires de traités établissant des zones libres d'armes nucléaires, qui a été tenue à Tlatelolco (Mexique) du 26 au 28 avril 2005, selon laquelle « l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération constitue une mesure importante susceptible de conduire à un monde délivré de la menace des armes nucléaires » et encourage par conséquent tous les États à promouvoir, au sein de leurs cercles pédagogiques et académiques respectifs, des programmes propres à défendre la paix, le désarmement et la non-prolifération nucléaire en tant que valeurs.

Le Mexique appelle également l'Agence internationale de l'énergie atomique et les pays donateurs à soutenir la promotion et la mise en œuvre de ces programmes.

La Conférence des États parties et signataires de traités établissant des zones libres d'armes nucléaires a offert l'occasion à la société civile, dont la participation a été importante, de débattre de la question. Le texte issu de la Conférence a été publié en tant que document officiel de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2005 (NPT/CONF.2005/WP.46, daté du 18 mai 2005).

Le Mexique a promu l'incorporation de ce thème dans des résolutions présentées dans le cadre des travaux de plusieurs organes internationaux, comme l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL), et, dans le cadre

du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, a formé plusieurs diplomates mexicains qui participent à la formulation de la politique extérieure en la matière. En 2006, une fonctionnaire mexicaine a reçu une bourse au titre de ce programme.

Programme « México Seguro »

Afin de lutter contre la prolifération des armes, le Mexique a lancé un programme s'intitulant « México Seguro », exécuté par le Secrétariat de la marine et par les services de l'Agence pour la sécurité nationale. L'Agence applique les mécanismes juridiques administratifs s'appuyant sur les dispositions des articles 1er, 3 et 12 de la loi sur la sécurité nationale, qui a pour objet de jeter les bases de l'intégration et de la coordination de l'action menée par les institutions et les autorités chargées de veiller à la sécurité nationale dans leurs domaines de compétence respectifs et au titre du point 7 (Ordre et respect) du Plan national de développement pour la période 2001-2006.

Le Secrétariat de la Marine a mené les activités ci-après afin de participer à la promotion par le Mexique de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération : a) élaboration de la version définitive des documents que la délégation mexicaine présente à l'Organisation des Nations Unies et participation à différents groupes de travail chargés de négocier un projet d'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes; b) participation à plusieurs initiatives multilatérales visant à faire avancer la maîtrise et la limitation des armes classiques dans l'esprit des mesures de confiance préconisées dans la Déclaration de Santiago et dans la Déclaration de San Salvador; c) application du « Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects »; d) mise en œuvre du programme « México Seguro » dans le cadre duquel sont appliqués des mécanismes juridiques administratifs fondés sur les articles 1er, 3 et 12 de la loi sur la sécurité nationale.

En outre, par l'intermédiaire de ses autorités compétentes, le Mexique accorde une grande importance à la maîtrise des armes classiques et au maintien de la paix et de la sécurité aux échelons régional et international. Par conséquent, depuis 1992, le Mexique présente chaque année les documents requis au titre du Registre des armes classiques et relatifs aux dépenses de défense, dans lesquels figurent des données sur les importations, les exportations et les dépenses militaires, ce qui contribue à renforcer les mesures de confiance internationales citées précédemment.

Formation diplômante sur le désarmement et la sécurité internationale suivie par les fonctionnaires de la Chancellerie

Conscient qu'il est important que les fonctionnaires du Ministère des relations extérieures reçoivent une formation en la matière, l'Institut Matías Romero de la Chancellerie a organisé une formation diplômante sur le désarmement et la sécurité internationale, qui s'est déroulée du 7 février au 25 mai 2006 et a porté sur les thèmes suivants : organisation; objectifs et introduction; exposé sur la période 1899-2005; le nucléaire; et les questions relatives à la sécurité internationale.

L'objectif de cette formation était de présenter la question du désarmement et les efforts multilatéraux visant à élaborer et à mettre en place un système de sécurité collective; de revenir sur les principes de sécurité, d'État-nation et de sécurité

nationale et collective; de doter les participants d'une vision claire des objectifs des traités multilatéraux relatifs au désarmement; d'étudier des affaires historiques et d'actualité; de présenter aux participants les différents cadres et mécanismes s'occupant du désarmement aux niveaux unilatéral, bilatéral, régional et multilatéral; et d'analyser les sources d'information sur les différents aspects de cette question.

La Direction générale pour le système des Nations Unies souhaite promouvoir cette formation au niveau régional. Elle s'apprête à effectuer une analyse détaillée des ressources à cette fin.

Cours en ligne sur le désarmement et la sécurité internationale

En outre, tirant parti des outils électroniques à sa disposition, l'Institut Matías Romero (IMR) a offert un cours en ligne sur le désarmement et la sécurité internationale, du 2 octobre 2006 au 21 mai 2007. Ce cours vise à mettre en lumière la question du désarmement et de la sécurité internationale, qui se pose en permanence, et à susciter une prise de conscience de la nécessité de la résoudre d'urgence. Il vise en particulier à : 1) définir les étapes historiques dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, 2) comparer les différentes interprétations en matière de désarmement, 3) évaluer les mesures multilatérales prises pour définir et implanter un système de sécurité collective et 4) faire une synthèse de la question de la sécurité internationale et du désarmement en termes historiques et thématiques.

Séminaire tenu à l'occasion du quarantième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco

À l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), l'Institut Matías Romero a organisé, les 14 et 15 février 2007, un séminaire universitaire qui comportait des tables rondes consacrées 1) à l'étude du Traité de Tlatelolco et à son impact en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans le monde, 2) aux arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et 3) aux enjeux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Conférence sur les armes chimiques

Le 23 mai 2006, M. Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, a donné, à l'Institut Matías Romero, une conférence intitulée « La Convention sur les armes chimiques ».

Émissions radiophoniques sur le désarmement et la non-prolifération, dans le cadre de l'émission « Las Relaciones Internacionales de México »

L'Institut Matías Romero a promu le désarmement nucléaire lors d'émissions – énumérées ci-après – qui ont été diffusées dans le cadre de l'émission radiophonique « Las Relaciones Internacionales de México » (les relations internationales du Mexique).

a) « La sécurité nucléaire 20 ans après Tchernobyl », entretien avec Juan Eibenschutz, Directeur général du Commissariat national à la sécurité nucléaire et aux garanties, 2 mai 2006;

b) « Panorama de la Convention sur les armes chimiques et de son application », entretien avec Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), 30 mai 2006;

c) « Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », entretien avec Gerardo Suárez, ancien Directeur du système de surveillance international du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 17 octobre 2006;

d) « L'OPANAL et le quarantième anniversaire du Traité de Tlatelolco », entretien avec Edmundo Vargas Carreño, Secrétaire général de l'OPANAL, 13 février 2007;

e) « Célébration du quarantième anniversaire du Traité de Tlatelolco », entretien avec Héctor Gros Espieli, ancien Secrétaire général de l'OPANAL et Ambassadeur d'Uruguay en France; Pedro Núñez Mosqueda, Ambassadeur de Cuba au Brésil ; et Ana María Cetto, Sous-Directrice générale de l'AIEA, 20 février 2007.

N° 75 de la *Revista Mexicana de Política Exterior* consacré aux négociations multilatérales sur le désarmement

Le numéro 75 de la *Revista Mexicana de Política Exterior*, publiée tous les quatre mois par l'Institut Matías Romero, avait pour thème « Les négociations multilatérales de désarmement » et incluait les articles ci-après : 1) « Seis décadas de negociaciones multilaterales de desarme », Miguel Marín Bosch; 2) « La aplicación de la Convención sobre las Armas Químicas », Pablo Macedo Riba; 3) « El Tratado de Prohibición Completa de los Ensayos Nucleares », Perla Carvalho; 4) « Las negociaciones sobre las armas pequeñas: una visión histórica », María Angélica Arce; 5) « Las negociaciones sobre armas pequeñas y ligeras: una visión multidimensional », Luis Alfonso de Alba Góngora; et « Las minas antipersonal », Socorro Rovirosa.

Recommandation n° 13 de l'Étude

Les États Membres sont encouragés à mettre l'accent sur la formation des fonctionnaires des douanes, des agents au traitement des permis et des agents chargés de l'application de la loi afin de permettre aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations internationales dans les domaines relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

Le Gouvernement mexicain a mis l'accent sur la formation des fonctionnaires des douanes, assurée par l'Administration générale des douanes (Administración General de Aduanas, AGA), qui dépend du Sistema de Administración Tributaria (Service d'administration fiscale, SAT) du Secretaría de Hacienda y Crédito Público (Secrétariat des Finances et du crédit public, SHCP).

Dans l'action qu'elle mène pour protéger les vies humaines, la propriété et l'environnement et pour sécuriser et faciliter la chaîne logistique du commerce

international, l'Administration générale des douanes doit contribuer à la lutte pour la non-prolifération des armes de destruction massive, des matériels connexes et des vecteurs. Afin de démontrer son engagement, elle coopère, conformément à l'article 3 de la loi mexicaine sur les douanes, avec les organisations internationales, notamment avec le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'application de ses résolutions 1373 (2001), 1540 (2004) et 1673 (2006), ainsi qu'avec l'Organisation mondiale des douanes, l'OIAC, l'AIEA et des institutions spécialisées comme le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE).

À cette fin, l'Administration générale des douanes a organisé les cours, séminaires et événements ci-après en vue de promouvoir l'éducation, la culture et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération :

1. Séminaire sur les matières dangereuses et les interventions d'urgence en cas d'alerte chimique, tenu à Matamoros (Tamaulipas) du 29 novembre au 1er décembre 2005, en collaboration avec l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) des États-Unis et la Procuraduría Federal de Protección (Service fédéral de protection de l'environnement).

2. Simulation binationale d'alerte chimique grave à Matamoros (Mexique) et à Brownsville, Texas (États-Unis). Le 1er décembre, dans le cadre du séminaire cité ci-dessus, une collision entre un semi-remorque transportant 25 tonnes d'oléum (matière chimique toxique) et un véhicule transportant des déchets dangereux dans des conteneurs de 200 litres a été simulée dans les installations de l'administration des douanes à Matamoros. Cette collision aurait provoqué une fuite d'oléum par la vanne de rejet située sur le toit du semi-remorque et, dans l'autre véhicule, un écoulement de déchets dangereux. Le personnel des douanes a lancé le Plan d'intervention immédiate des services douaniers, organisé par un groupe chargé des situations d'urgence appartenant au commando des incidents douaniers de la douane de Matamoros.

3. Cours sur la sécurité dans les flux commerciaux de matières radioactives, de substances chimiques et d'agents biologiques, tenu au Mexique du 16 au 27 janvier 2006. Dans le cadre de la formation permanente des fonctionnaires de première classe de tous les services douaniers mexicains, l'Administration générale des douanes a programmé et coordonné l'organisation de ce cours sur la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique des échanges internationaux, en mettant l'accent sur la non-prolifération des armes de destruction massive lors d'exposés présentés, notamment, par des représentants de l'AIEA, de l'OIAC et des Départements d'État, de l'énergie et de la sécurité intérieure des États-Unis.

   Cent trente deux fonctionnaires de l'Administration générale des douanes et 25 invités travaillant dans différents services de l'Administration publique fédérale, notamment les Ministères de la marine, des relations extérieures, des communications et des transports et de l'intérieur, du Commissariat national à la sécurité nucléaire et aux garanties, de l'Institut national de recherche nucléaire, du Ministère de la santé, du Service fédéral de protection de l'environnement et de la Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires, ont participé à cette formation. Des représentants du Département d'État, des Départements de l'énergie et de la défense et du

Département de la sécurité du territoire des États-Unis ont également participé à cette formation.

4. Cours sur les techniques d'intervention en cas de situation d'urgence, tenu à Reynosa (Tamaulipas) du 27 mars au 1er avril 2006. L'objectif visé était de former 60 fonctionnaires de différents services douaniers nationaux appelés à contrôler l'importation de produits chimiques toxiques, explosifs ou à double usage. La formation a été assurée par des formateurs du Département de l'énergie et de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. Le Département de l'énergie a présenté un outil nommé « Commodity Identification Training » qui permet au personnel des douanes d'identifier visuellement les matières figurant sur les listes de contrôle des articles à double usage établies par le Nuclear Suppliers Group (NSG). L'Agence pour la protection de l'environnement a fourni une formation axée sur les mesures à prendre en cas d'incident lié à des matières dangereuses par l'intermédiaire de systèmes de commandos intervenant en cas d'incident, qui a permis aux participants de prendre connaissance des procédures établies dans ce cadre et de se familiariser avec elles.

5. Simulation binationale d'alerte chimique grave « Nuevo Amanecer », Reynosa (Mexique) – Pharr (États-Unis). Tenu le 1er avril 2006, le volet opérationnel de la formation a consisté en un exercice pratique organisé dans les installations de la douane de Reynosa. Dans le cadre de cette manœuvre, une collision a été simulée sur le pont international « Nuevo Amanecer » Reynosa – Pharr, au Texas, entre un camion-citerne contenant 25 000 litres d'acide chlorhydrique, produit chimique toxique, et un autre camion. À la suite de la collision, une partie de ce produit se serait écoulé par la vanne de rejet du camion-citerne, puis aurait formé un nuage toxique.

   Le personnel de la douane de Reynosa a participé activement à la gestion de l'alerte, en appliquant les dispositions du Manuel d'intervention immédiate des services douaniers dans les situations d'urgence, en évacuant le personnel des zones administratives, en réunissant le Groupe d'intervention immédiate composé de membres du personnel de cette douane, en réalisant la première intervention sur les lieux de l'accident, en mobilisant pour cela l'équipe de protection du personnel de niveau A et, enfin, en coordonnant son action et en cédant le commandement de l'opération aux services spéciaux chargés de gérer et de maîtriser de telles situations d'urgence.

6. Cours « Border Security First Response Training », tenu à Nuevo Laredo (Tamaulipas). En juillet 2006, 27 fonctionnaires de première classe des douanes et des services centraux ont participé à ce cours, qui était organisé par l'Administration générale des douanes et donné par des fonctionnaires du Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, en collaboration avec des représentants du Département des transports du même pays. Des fonctionnaires de 15 douanes autorisées à expédier des matières radioactives et nucléaires et du personnel des services centraux ont bénéficié de cette formation axée sur les mesures de vigilance et d'intervention à prendre en cas d'urgence liée à des matières radioactives et/ou nucléaires en élaborant et en appliquant des procédures opérationnelles normalisées qui ont été conçues en vue de telles situations d'urgence.

7. Simulation binationale d'alerte grave liée à une matière radioactive (bombe sale), Puente Internacional Solidaridad-Colombie, 22 juillet 2006. Cette manœuvre visait à renforcer les capacités d'intervention des commandos des incidents des services des douanes mexicains lors des situations d'urgence.

8. Programme international de formation en matière de sécurité des frontières intitulé « Interdit/RADACAD Radiation Académie », tenu du 31 juillet au 4 août 2006 à Richland (Washington, États-Unis). L'objectif de ce programme, auquel ont participé 24 fonctionnaires de première classe de l'Administration des douanes et des services centraux, était de fournir une formation en matière de désarmement et de non-prolifération.

9. « Warnings ». En juin 2006, l'Administration générale des douanes a mis en place au niveau national le système douanier automatisé et intégral permettant d'activer des alertes électroniques de plus de 70 postes tarifaires relatifs à des matières dangereuses (chimiques, toxiques et explosives), afin de prévenir le personnel et de le guider dans le maniement, la vérification, l'inspection, la prise de mesures, le chargement, le déchargement et l'entreposage de ce type de matière. Ce système prévoit des mesures préventives, des procédures d'intervention préalable aux urgences, les premiers secours, des recommandations relatives à l'équipement, aux mesures de ségrégation et à la compatibilité des matières et des mesures de vigilance en cas d'écoulement ou de fuite de matières dangereuses.

10. Simulation d'alerte biologique, octobre 2006. L'Administration générale des douanes a participé à un exercice, mené à l'échelon national en collaboration avec le Ministère de la santé, durant lequel la propagation au Mexique de la pandémie de grippe aviaire par l'aéroport international de la ville de Mexico a été simulée. Cet exercice a permis de mettre à l'épreuve la capacité de réaction de ce pays en cas d'incident de ce type, ainsi que celle du personnel des douanes mexicaines, qui se trouve en première ligne. En menant de tels exercices et en fournissant une formation portant sur les agents biologiques ou infectieux, l'Administration générale des douanes renforce et améliore ses systèmes d'échanges d'informations et de coordination interinstitutions dans les ports d'entrée et de sortie des marchandises et des voyageurs internationaux.

    En vue de se préparer à cet exercice, la Commission Mexique-États-Unis pour la prévention de la fièvre aphteuse et des autres maladies exotiques des animaux du Ministère de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation (SAGARPA), a donné une formation au personnel des douanes mexicaines sur des thèmes tels que l'hygiène personnelle, les mesures de protection et les soins, ainsi que l'hygiène des animaux vivants, principalement les oiseaux, pendant leur transport, leur entreposage, leur garde, leur chargement, leur déchargement, leur maniement et leur expédition.

11. Cours intitulé « International Targeting and Risk Management ». Du 26 février au 2 mars 2007, 20 fonctionnaires des principales douanes centrales maritimes et aériennes ont participé à ce cours qui s'est déroulé dans la douane de Manzanillo, avec l'appui des services des douanes et de la protection des frontières.

12. Cours intitulé « Marine Training Program ». Au premier trimestre de 2007, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), 20 fonctionnaires des principales douanes centrales maritimes et aériennes ont participé à ce cours qui s'est déroulé du 26 mars au 27 avril à Halifax (Canada). Les participants à cette formation ont acquis des compétences en matière de sécurité maritime et portuaire.

Recommandation n° 23 de l'Étude

Les éducateurs devraient envisager d'inclure dans les matériels d'enseignement un éventail complet de méthodes pédagogiques. Outre l'apprentissage à l'aide d'ordinateurs, les programmes-types de l'ONU, les jeux de rôle et de simulation, les vidéos, le cinéma, la danse, la chanson, le théâtre, les marionnettes, la poésie, la photographie, l'origami, les arts visuels et l'écriture créative sont autant de méthodes fructueuses. L'accent devrait être mis sur l'apprentissage actif, qui convient à une grande diversité de publics et permet d'aborder de nombreux problèmes liés au désarmement et à la non-prolifération.

Diffusion de messages sur le thème en question par des fonctionnaires gouvernementaux

Le Mexique a favorisé la participation de fonctionnaires gouvernementaux ayant des responsabilités dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération à des activités et à des réunions académiques organisées afin de diffuser des connaissances sur ces questions.

Action en faveur de la création rapide d'une chaire UNESCO sur le désarmement : Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Depuis 2005, l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), par l'intermédiaire du Centre de relations internationales de sa faculté des sciences politiques et sociales, promeut la création d'une chaire UNESCO sur le désarmement, intitulée « Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». Ce projet, qui a été élaboré par Edmundo Hernández-Vela S., a été fermement soutenu par la direction de la faculté et est en cours d'examen par la direction de l'Université.

Le projet de création d'une chaire UNESCO sur le désarmement souligne l'importance capitale de cette matière, en particulier dans l'enseignement supérieur et dans la formation des spécialistes du droit international. Il a pour particularité d'établir un lien étroit entre les questions de paix et de développement, dans toutes leurs composantes et modalités, et inclut les enseignements suivants : politique internationale, droit international, politique extérieure du Mexique et économie et développement. Ces matières jouent un rôle central dans la formation et la préparation des spécialistes du droit international, professionnels de haut niveau dont le pays a besoin, compte tenu de ses priorités nationales, pour faire face aux défis posés par la course aux armements et aux menaces pesant sur la paix mondiale.

À long terme, les objectifs visés en créant cette chaire sont les suivants :

a) Sensibiliser à la nécessité et à l'obligation de connaître avec précision les graves risques et dangers que pose et posera la course aux armements sous toutes ses formes, quelles que soient son intensité et ses manifestations, ainsi que ses graves conséquences, en particulier l'agressivité qu'elle engendre et la tendance au recours à la force et à la violence qui l'accompagne;

b) Promouvoir la meilleure connaissance possible des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, et de leur prolifération verticale et horizontale, qui constituent le principal risque de destruction de l'humanité et de toute forme de vie sur la Terre;

c) Faire connaître au plus grand nombre les résultats regrettables et inacceptables et les immenses pertes en vies humaines, notamment parmi les enfants, qu'a engendrés et continue d'engendrer le détournement d'importantes ressources économiques qui devraient être utilisées pour stimuler le développement humain, remédier aux inégalités et à l'injustice et consolider la paix;

d) Établir, grâce à une prise de conscience toujours plus vaste et profonde, une culture de la paix et de la non-prolifération qui soit forte et cohérente au niveau national et hautement efficace dans la société internationale;

e) Créer un cadre permanent d'étude, d'analyse, de réflexion, de proposition, d'élaboration et d'exécution de politiques d'action relatives au désarmement et à la non-prolifération et à tous les sujets connexes;

f) Être une instance promouvant et articulant les efforts que les institutions nationales et internationales concernées mènent dans le même sens;

g) Contribuer au renforcement de l'efficacité des activités et des actions entreprises par l'UNESCO et d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et compléter efficacement leur action.

Il faut également préciser que ce projet répond à la nécessité de revitaliser et de renforcer la tradition désormais ancienne, bien connue et décrite dans de nombreux ouvrages, de la politique extérieure menée par le Mexique en faveur du désarmement et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et, de ce fait, de renforcer son efficacité et sa contribution dans ce domaine fondamental pour la société internationale, ce qui permettra au pays de stimuler plus efficacement son développement dans tous les secteurs de l'activité humaine, ainsi que la création d'un monde plus égalitaire et plus juste et, par conséquent, d'une paix plus solide.

Afin que la chaire UNESCO soit créée dans les meilleurs délais, le Centre de relations internationales a approuvé la réforme académique menée à la faculté des sciences politiques et sociales depuis 1997. Une première révision est en cours afin de tenir compte des événements survenus dans la communauté internationale et des exigences élevées auxquelles doit répondre la formation des spécialistes du droit international sur le plan qualitatif, de créer de nouvelles unités de valeur examinant, du point de vue multi et interdisciplinaire les relations internationales, les questions délicates et complexes relatives à la paix et à la sécurité internationales, en particulier le désarmement et le développement humain. En outre, une place importante a été accordée, dans les programmes, à toutes les matières ayant un lien avec ces grands thèmes.

L'inclusion de thèmes touchant à la question du désarmement dans les activités académiques et professionnelles organisées par le Centre en relation avec la chaire UNESCO sur le désarmement a également été encouragée.

Cet appui de la faculté des sciences politiques à l'important travail mené par l'ONU, et plus particulièrement l'UNESCO, pour l'éducation en matière de désarmement dans le monde entier, a été étendu à d'autres domaines d'étude, tant au niveau de la licence que des études universitaires supérieures. La faculté a également promu les études et les recherches portant sur ces grands thèmes dans le cadre des cours et des séminaires et lors de la rédaction de mémoires de fin d'études professionnelles ou de maîtrise, ce qui a abouti à une augmentation importante des travaux de fin d'études relatifs au désarmement et à toutes les questions connexes et, ainsi, des contributions pouvant encourager les progrès et l'obtention des meilleurs résultats possibles dans ce domaine.

Il convient également de signaler la parution, en 2006, du livre intitulé *Comunidad y cambio en los escenarios regionales : una visión prospectiva*, sous la direction de Ma. De Lourdes Sierra Kobe et d'Alfredo Romero Castilla, aux éditions FCPyS-UNAM. Les ouvrages intitulés *Guerra y antiterrorismo, Afganistán, Irak y Chechenia*, de Raúl Fajardo, et *Las operaciones de mantenimiento de la paz de las Naciones Unidas : Lecciones para México*, dont l'élaboration a été coordonnée par Cristina Rosas González, sont également parus.

Le Centre des relations internationales de l'UNAM fait paraître la revue *Relaciones Internacionales*, dont le numéro de mai-août contenait un article de Doris Musalem Rahal intitulé « *El conflicto palestino-israelí en el marco del unilateralismo estadounidense* ». Il publie également le *Diccionario de Política Internacional*, dans lequel des termes importants dans le domaine des relations internationales comme « désarmement », « armes nucléaires » et « Traité interaméricain d'assistance mutuelle », sont régulièrement mis à jour

Parmi les événements en matière de diffusion, on relève le XXX^{e} Colloque international de printemps, tenu en mai 2005, dont les participants ont notamment évoqué des questions relatives au désarmement, à l'armement nucléaire et au conflit palestino-israélien, ainsi qu'à d'autres conflits, dont celui en Tchétchénie.

Afin de renforcer la chaire UNESCO sur le désarmement et de soutenir l'équipe composée de professeurs et de chercheurs de différents niveaux ainsi que d'étudiants stagiaires, qui y travaille, sous la direction d'Edmundo Hernández-Vela S., l'UNAM proposera la création d'un programme intitulé « *Programa de Apoyo a Proyectos para la Innovación y el Mejoramiento de la Enseñanza* » (Programme d'appui aux projets pour l'innovation et l'amélioration de l'enseignement, PAPIME), consacré à la paix, à la sécurité et au développement humain, dans lequel le désarmement et la non-prolifération tiendront une place centrale, et qui, nous l'espérons, sera approuvé par l'UNAM.

Enfin, il convient de signaler la mise à jour, en 2005, du programme d'études en relations internationales qui a permis d'en renforcer le profil multidisciplinaire et interdisciplinaire et d'offrir aux étudiants une formation complète et des connaissances, des aptitudes et des compétences leur permettant de comprendre le contexte mondial et national. La licence en relations internationales est structurée selon différents domaines de connaissance et compte au total 36 unités de valeur, dont le contenu porte sur le désarmement, la non-prolifération, la course aux

armements, les conflits régionaux et la sécurité. L'une de ces unités de valeur s'intitule « Désarmement », tandis que d'autres contribuent à assurer les connaissances de base nécessaires à l'analyse de ce thème.

Recommandation n° 33 de l'Étude

Les États Membres et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement sont encouragés à inclure dans leurs observations à l'intention de la Première Commission de l'Assemblée générale des renseignements relatifs aux résultats de l'application des recommandations contenues dans la présente étude.

À la soixante et unième session de l'Assemblée générale, le Mexique a évoqué dans son intervention à la Première Commission l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il a également présenté des informations sur l'application des recommandations contenues dans l'Étude sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et encouragé les autres pays à faire de même.

Toujours à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, le Mexique a présenté un projet de résolution intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération », qui a été adopté sans vote le 6 décembre 2006 (résolution 61/73).